

2022-0975  
2022-03-04

GROUPE

4

HERBICIDE

## BANVEL<sup>MD</sup> 483 HERBICIDE

### SOLUTION

### USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

**GARANTIE :** Dicamba ..... 483 g e.a./L  
(sous forme de sel diméthylamine)

**N° D'ENREGISTREMENT:** 28966

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT  
METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER,  
TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**



**ATTENTION**

**POISON**

**AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX**

**CONTENU NET :** 10 L, 55 L

E.P.A. Est. No. 55947-TX-1

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

BASF Canada Inc.  
5025 Creekbank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6

1-877-371-2273

BANVEL est une marque déposée de BASF.

## **AU SUJET DE BANVEL 483**

L'herbicide **Banvel 483** supprime les mauvaises herbes à feuilles larges dans les céréales, le maïs de grande culture, les champs à travail réduit du sol (en présemis et jachère à travail réduit du sol), les graminées des parcours naturels et pâturages, les terres non cultivées (jachère d'été et chaume), la fétuque rouge, les graines de l'alpiste des canaries (*Phalaris canariensis*), les semis de graminées cultivées pour la semence et le fourrage et les bleuets nains.

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Nocif si ingéré ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Dégeler si le produit a gelé. Agiter avant l'usage.

Les applicateurs doivent porter un chandail à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques. Pour les applications à la non-récolte des domaines, applicateurs doivent aussi porter une combinaison.

NE PAS retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement de l'orge, des bleuets nains, des graines de l'alpiste des canaries (*Phalaris canariensis*), du maïs de grande culture, des jachères, de l'avoine, des pâturages, de la fétuque rouge, du seigle de printemps, des semis de graminées, des champs de chaume, de la jachère d'été et du blé (de printemps, blé dur).

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **PREMIERS SOINS**

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix.

Traiter selon les symptômes.

## PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

1. **Banvel 483** ne devrait pas être appliqué sur ou près des arbres ou plantes à conserver.
2. Appliquer **Banvel 483** lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 25°C. Éviter l'application lorsqu'il y a un risque de chute brutale de la température au cours de la nuit suivante.
3. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'usage domestique. Nettoyer à fond l'équipement d'application après usage.
4. Ne pas traiter dans des endroits où la pénétration du produit chimique dans le sol ou le lessivage de surface risque d'amener **Banvel 483** en contact avec les racines de plantes à conserver.
5. Des dommages à la culture peuvent survenir si **Banvel 483** est appliqué à un stade de la culture autre que celui recommandé.

**NOTE** : Les cultures qui sont soumises à des stress causés par des conditions environnementales, telles qu'un excès d'eau, une sécheresse, des maladies, etc., peuvent souffrir d'un ralentissement additionnel et montrer des symptômes plus prononcés de dommages si **Banvel 483** est appliqué. Cependant, le dommage à la culture qui peut survenir est généralement plus que compensé par la suppression des mauvaises herbes obtenue.

6. N'ajouter aucun additif que l'huile, agents mouillants, émulsifiants, détergents, allongeurs, adhésifs ou dispersants à l'herbicide **Banvel 483** appliqué aux cultures.
7. Consulter le Tableau des restrictions de paissance concernant les périodes de retrait des bovins de boucherie et des vaches laitières d'un pâturage traité, et les périodes d'attente entre le traitement et la récolte des cultures traitées.
8. Si **Banvel 483** est mélangé en réservoir avec un autre produit, comme le 2,4-D, consulter l'étiquette de ce produit pour les mises en garde, restrictions, taux d'application et stades d'application, et les autres espèces de mauvaises herbes supprimées.
9. S'assurer que l'équipement de pulvérisation utilisé pour appliquer **Banvel 483** est correctement nettoyé avant de le réutiliser pour appliquer d'autres produits chimiques. Voir à cet effet la section sur la procédure suggérée pour le nettoyage de l'équipement de pulvérisation.

## PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE

L'herbicide **Banvel 483** pourrait causer des dommages aux arbres et plantes à conserver, en particulier le soya, les fleurs, les arbres fruitiers, les raisins, les plantes ornementales, les pois, les pommes de terre, les tomates, le tabac et autres plantes à feuilles larges, spécialement quand ils sont en développement et en croissance. Suivre ces précautions quand vous faites des pulvérisations à proximité de cultures sensibles:

1. Éviter de pulvériser lorsque les vents soufflent par rafales ou qu'ils dépassent 8 km/h et qu'ils soufflent en direction des cultures sensibles. Laisser une zone tampon adéquate entre les superficies traitées et les plantes sensibles.
2. Utiliser des pulvérisations avec des gouttelettes de calibre grossier, car elles ont moins tendance à dériver hors de la zone cible que les pulvérisations à fines gouttelettes. Choisir des buses, qui sont conçues pour donner peu de fines gouttelettes. Garder la pression de pulvérisation sous 150 kPa et le volume de pulvérisation supérieur à 220 L/ha à moins d'une indication contraire du fabricant des buses.
3. Ne pas pulvériser lorsqu'il est prévu que la température dépasse les 30°C.
4. Éviter d'appliquer par temps très humide ou brumeux.

## DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

## MODE D'EMPLOI

### Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

### Pulvérisation par voie aérienne

#### **(Céréales [non contre-ensemencées de légumineuses] dans l'Ouest canadien seulement)**

NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

### **Ruissellement**

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Le potentiel de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants.

NE PAS appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

### **Lessivage**

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols de sable, de sable loameux ou de loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

### **Zones tampons**

Aucune zone tampon n'est requise pour l'utilisation des méthodes ou des équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière), réduction maximale de la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres sensibles (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, borbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

## Zones tampons pour les utilisations avec des goutelettes de taille grossière (ASAE)

Méthode d'application	Culture	Buffer Zones (metres) Required for the Protection of:					
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Estuarine/Marine Habitats of Depths:		Habitats terrestres	
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole*	Orge, avoine, seigle, blé, graines de l'alpiste des Canaries ( <i>Phalaris canariensis</i> ), graminées fourragères (semis)	0	0	0	0	1	
	Maïs, graminées fourragères (établies), fétuque rouge	1	1	0	0	4	
	Terres en chaume et en jachère	1	1	0	0	5	
	Pâturages, parcours, terres non agricoles** (2,2 kg m.a. L/ha)	1	1	0	0	10	
	Bleuets nains	1	1	1	0	15	
Pulvérisation aérienne (Ouest canadien seulement)	Orge, avoine, seigle, blé, graines	Voilure fixe	0	0	0	0	50
		Voilure tournante	0	0	0	0	45

\* Dans le cas du pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 centimètres du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

\*\* Des zones tampons pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises lors du traitement des emprises (notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité publique, les routes ainsi que les terrains d'entraînement et les champs de tir des bases militaires).

## CÉRÉALES (non contre-ensemencées de légumineuses)

### Notes sur le traitement

1. Pour de meilleurs résultats, pulvériser lorsque les mauvaises herbes sont au stade de 2 à 3 feuilles et que les rosettes n'excèdent pas 5 cm de diamètre.
2. Utiliser le taux le plus élevé lorsque vous traitez des mauvaises herbes à un stade de croissance plus avancé ou quand la végétation est plus dense.
3. Des dommages à la culture risquent de survenir si l'application est effectuée à un stade autre que celui recommandé.
4. Ne pas appliquer **Banvel 483** ou des mélanges en réservoir de **Banvel 483** si la culture est contre-ensemencée avec des légumineuses.

## **Instructions pour l'application**

### **Application terrestre**

Appliquer **Banvel 483** ou les mélanges en réservoir de **Banvel 483** dans au moins 110 litres d'eau à l'hectare.

### **Application aérienne (Ouest canadien seulement)**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations.

Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-BASF (2273). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

1. Le **Banvel 483** ou les mélanges en réservoir de **Banvel 483** et d'herbicides de type phénoxy peuvent être appliqués par voie aérienne en utilisant au moins 20 litres d'eau à l'hectare.
2. Appliquer **Banvel 483** seul à un taux de 230 mL/ha ou mélanger **Banvel 483** en réservoir au taux de 230 mL/ha avec le taux recommandé d'herbicide phénoxy, tel que spécifié sur cette étiquette.
3. Traiter lorsque le vent souffle entre 3 et 15 km/h. Ne pas appliquer lors de périodes de calme plat ou lorsque les conditions climatiques peuvent causer de la dérive des zones ciblées vers des cultures sensibles.
4. Ne pas utiliser une pression supérieure à 200 kPa.
5. Ne pas pulvériser lorsque le vent souffle en direction de cultures sensibles avoisinantes, de jardins ou de brise-vent.
6. Aucun additif ne doit être employé avec l'herbicide **Banvel 483**.

### Mauvaises herbes supprimées

Mauvaises herbes supprimées	Taux de Banvel 483	Mélange en réservoir
Chardon des champs (partie aérienne seulement) Gaillet grateron (utiliser le taux le plus élevé seulement) Laiteron des champs (partie aérienne seulement) Renouée liseron Renouée persicaire Renouée scabre Saponaire des vaches Sarrasin de tartarie Spargoute des champs	<b>Banvel 483</b> seul au taux de 230 - 290 mL/ha	aucun
<u>Toutes les espèces ci-haut mentionnées.</u> plus: Amarante à racine rouge Anserine de Russie Bourse-à-pasteur Canola spontané* Kochia à balais Lampourde Ortie royale**	<b>Banvel 483</b> au taux de 230 mL/ha	2,4-D amine <b>OU</b> MCPA amine <b>OU</b> MCPA potassium



Mauvaises herbes supprimées	Taux de Banvel 483	Mélange en réservoir
Petite bardane (jeunes plantules) Radis sauvage Sagesse-des-chirurgiens Soude roulante Tournesols spontanés***		
Toutes les espèces ci-haut mentionnées, plus: Ortie royale** Spargoute des champs; Stellaire moyenne Tabouret des champs Tournesols spontanés***	<b>Banvel 483</b> au taux de 230 mL/ha +	Sencor <b>OU</b> Lexone
Toutes les espèces ci-haut mentionnées, plus: Canola spontané* Chardon des champs; (partie aérienne seulement) Laiteron des champs (partie aérienne seulement) Renouée liseron	<b>Banvel 483</b> au taux de 230 mL/ha +	Ally

\* De meilleurs résultats seront obtenus si l'application est faite avant la montée à la graine du canola, quand cette mauvaise herbe est au stade de 2 à 4 feuilles.

\*\* Utiliser **Banvel 483** + MCPA potassium pour la suppression de l'ortie royale. Appliquer au stade de 2 à 3 feuilles de la mauvaise herbe pour obtenir de meilleurs résultats. En appliquant l'herbicide à un stade plus avancé de la culture et des mauvaises herbes, l'ortie royale risque de ne pas être supprimée.

\*\*\* Selon les conditions de croissance, la suppression peut être légèrement retardée.

## Instructions pour l'application

**Banvel 483** peut être appliqué aux cultures suivantes:

- Blé de printemps
- Orge de printemps
- Blé d'hiver
- Avoine
- Seigle de printemps

Les sections suivantes donnent les instructions d'application pour ces cultures.

### Blé de printemps

Mélange d'herbicide	Taux/ha	Stade de la culture
<b>Banvel 483</b> seul	230 - 290 mL/ha	2 - 5 feuilles
+ 2,4-D amine	850 mL/ha (500 g/L de préparation)	2 - 5 feuilles
ou MCPA amine	850 mL/ha (500 g/L de préparation)	2 - 5 feuilles
ou MCPA potassium	1,1 L/ha (400 g/L de préparation)	2 - 5 feuilles
ou Sencor 500*	275 - 425 mL/ha**	2 - 3 feuilles

Mélange d'herbicide	Taux/ha	Stade de la culture
ou Lexone DF*	275 g/ha	2 - 3 feuilles
ou Ally***	5 g/ha	2 - 5 feuilles

\* Les mélanges en réservoir avec Sencor/Lexone ne valent que pour l'Ouest canadien. L'application peut être retardée jusqu'au stade de 4 feuilles de la culture. Cependant, la tolérance de la culture présente pourrait être réduite. Appliquer **Banvel 483** au taux de 230 mL/ha avec Sencor/Lexone.

\*\* Utiliser le taux le plus élevé de Sencor 500 pour la suppression des tournesols spontanés.

\*\*\* Les mélanges en réservoir avec Ally ne valent que pour l'Ouest canadien. Appliquer **Banvel 483** au taux de 230 mL/ha avec Ally. S'assurer que Ally est complètement en suspension dans le réservoir du pulvérisateur avant d'y ajouter **Banvel 483**. Ne pas ajouter de surfactant.

### Seigle de printemps

Mélange d'herbicide	Taux/ha	Stade de la culture
<b>Banvel 483</b> seul	230 - 290 mL/ha	2 - 3 feuilles
+ 2,4-D amine	850 mL/ha (500 g/L de préparation)	2 - 3 feuilles

### Orge de printemps

Mélange d'herbicide	Taux/ha	Stade de la culture
<b>Banvel 483</b> seul	230 - 290 mL/ha	2 - 5 feuilles
+ 2,4-D amine	850 mL/ha (500 g/L de préparation)	2 - 5 feuilles
ou MCPA amine	850 mL/ha (500 g/L de préparation)	2 - 5 feuilles
ou MCPA potassium	1,1 L/ha (400 g/L de préparation)	2 - 5 feuilles
ou Sencor 500*	275 - 425 mL/ha**	2 - 3 feuilles
ou Lexone DF*	275 g/ha	2 - 3 feuilles
ou Ally***	5 g/ha	2 - 5 feuilles

\* Les mélanges en réservoir avec Sencor/Lexone ne valent que pour l'Ouest canadien. **NOTE** : Ne pas utiliser sur l'orge Klondike.

\*\* Utiliser le taux le plus élevé de Sencor 500 pour la suppression des tournesols spontanés.

\*\*\* Les mélanges en réservoir avec Ally ne valent que pour l'Ouest canadien. Appliquer **Banvel 483** au taux de 230 mL/ha avec Ally. S'assurer que Ally est complètement en suspension dans le réservoir du pulvérisateur avant d'y ajouter **Banvel 483**. Ne pas ajouter de surfactant.

### Blé d'hiver

Mélange d'herbicide	Taux/ha	Stade de la culture
<b>Banvel 483</b> seul	230 - 290 mL/ha	15-25 cm de hauteur ou avant la sortie de la feuille étendard
+ 2,4-D amine	850 mL/ha (500 g/L de préparation)	15-25 cm de hauteur ou avant la sortie de la feuille étendard
ou MCPA amine	850 mL/ha (500 g/L de préparation)	
ou MCPA potassium	1,1 L/ha (400 g/L de préparation)	

## Avoine

Mélange d'herbicide	Taux/ha	Stade de la culture
<b>Banvel 483</b> seul	230 - 290 mL/ha	2 - 5 feuilles
+ MCPA amine	850 mL/ha (500 g/L de préparation)	2 - 5 feuilles
ou MCPA potassium	1,1 L/ha (400 g/L de préparation)	2 - 5 feuilles

### Restrictions pour la paissance

NE PAS permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.

NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.

Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

## MAÏS DE GRANDE CULTURE

NE PAS appliquer par voie aérienne.

### Notes sur le traitement

1. Appliquer **Banvel 483** ou les mélanges en réservoir de **Banvel 483** dans 220 à 350 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 150 à 275 kPa. Utiliser une pulvérisation grossière.
2. Garder continuellement le mélange en suspension. Si le mélange de pulvérisation s'est déposé, agiter vigoureusement avant de le pulvériser.
3. Ne pas appliquer au maïs sucré.
4. N'utiliser aucun additif tel que huile, agents mouillants, émulsifiants, détergents, allongeurs, adhésifs ou dispersants quand l'herbicide **Banvel 483** est employé sur le maïs.
5. Par «hauteur du maïs», on entend la hauteur de la culture au champ, sans feuille étendue.
6. Quand on utilise des tubes de descente (buses à jets dirigés), diriger la pulvérisation sous les feuilles inférieures du maïs et sur les mauvaises herbes et le sol. Ne pas appliquer au maïs ayant plus de 50 cm de hauteur.
7. Ne pas appliquer dans les 2 semaines précédant la sortie de la panicule quand on utilise **Banvel 483** seul, jusqu'à une hauteur de 50 cm.
8. Pour une meilleure suppression des annuelles, les traiter quand elles sont en croissance active et au stade de plantule. On peut obtenir de piètres résultats si les mauvaises herbes sont à un stade avancé au moment de l'application.
9. Lors de l'application de **Banvel 483** près de cultures sensibles, appliquer en traitement de prélevée ou de postlevée hâtive pour éviter toute dérive potentielle en direction de ces cultures sensibles.

## BANVEL 483 / AZOTE LIQUIDE

Des applications en prélevée de **Banvel 483** sont généralement compatibles avec la plupart des engrais azotés liquides. Cependant, avant de les mélanger dans un réservoir de pulvérisation, il est préférable de faire un test de compatibilité où vous mélangerez, dans un petit contenant, toutes les composantes du produit fini dans leurs proportions relatives. Si, après cinq minutes, il ne se forme ni grumeau, ni résidu, ni gelée, ni film, couche huileuse ou

tout autre type de précipité, c'est que les composantes du mélange de pulvérisation sont compatibles.

### Mauvaises herbes supprimées

Mauvaises herbes supprimées	Taux de Banvel 483	Mélange en réservoir
Abutilon amarante à racine rouge* ansérine de Russie chardon des champs** chénopode blanc* fausse herbe à poux gaillet grateron grande herbe à poux laiteron des champs** liseron des champs** moutarde de l'Inde moutarde des champs petite herbe à poux* renouée liseron renouée persicaire renouée scabre saponaire des vaches sarrasin de tartarie spargoute des champs sysimbre élevé vélar d'Orient vélar fausse giroflée	<b>Banvel 483</b> seul, au taux de 600 mL – 1,25 L/ha	aucun

\* Incluant les espèces résistantes aux triazines.

\*\* Appliquer **Banvel 483** annuellement pendant trois ans, au stade de floraison du liseron et au stade bouton du laiteron et du chardon des champs.

### Traitement de prélevée

#### EST DU CANADA SEULEMENT

- Banvel 483** peut être mélangé en réservoir avec Bladex 90 DF, Dual, Frontier et Atrazine 90W pour supprimer des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées supplémentaires.
- Banvel 483** peut être utilisé seul au taux de 1,25 L/ha ou mélangé en réservoir avec un des herbicides suivants:

Herbicide	Taux/ha
Bladex 90 DF	2,5 kg
Dual	2,0 - 2,75 L
Frontier	1,1 - 1,4 L
Atrazine* 90 W	1,1 – 1,7 kg

- \* D'autres préparations d'atrazine nécessiteront un calcul de d'ajustement du taux selon le pourcentage d'ingrédient actif.

### Notes pour le traitement de prélevée

- Appliquer **Banvel 483** mélangé en réservoir en traitement terrestre généralisé, après le semis, mais avant la levée des mauvaises herbes et du maïs.
- Appliquer sur des sols de texture moyenne à fine contenant plus de 2,5 % de matière organique.
- Ne pas utiliser sur des sols sableux ou sur des loams sablonneux.
- Éviter tout contact direct entre l'herbicide et la semence de maïs. Si le traitement au **Banvel 483** est prévu avant la levée du maïs, la semence de maïs devra être enfouie à 4 cm de profondeur ou plus. Si les graines se trouvent à moins de 4 cm de la surface du sol, retarder l'application de **Banvel 483** jusqu'au stade de l'épi.
- Ne pas incorporer. Si les applications sont faites au moment du semis, appliquer **Banvel 483** suffisamment loin derrière le semoir afin d'éviter toute incorporation de l'herbicide par les roues du semoir ou par toute autre pièce d'équipement. Si la croûte du sol nécessite l'utilisation d'une houe rotative à pointes après un traitement de prélevée, retarder le binage à plus de 1,3 cm de profondeur.
- Toujours consulter l'étiquette du produit à mélanger en réservoir pour toute restriction ou limitation additionnelle (spécialement pour le type de sol).

### Traitement de postlevée

**Banvel 483** ou les mélanges en réservoir avec **Banvel 483** peuvent être appliqués en traitement «de surcouche» au maïs déjà traité avec un autre herbicide à feuilles larges ou à graminées. Le taux de 1,25 L/ha de **Banvel 483** comme traitement «en surcouche» est particulièrement efficace pour la suppression de l'abutilon et pour donner une suppression résiduelle prolongée des autres mauvaises herbes annuelles à germination tardive et à enracinement profond.

**Note :** À moins que spécifié autrement, n'utiliser aucun additifs, tels les huiles, agents mouillants ou adhésifs.

### Banvel 483 seul Maïs de l'épi à 5 feuilles Est et ouest du Canada

Herbicide	Taux/ha	Stade du maïs	Stade de la mauvaise herbe
<b>Banvel 483</b> seul	1,25 L/ha	Levée à 5 feuilles	Prélevée à 2 feuilles <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Pour une meilleure performance, appliquer quand les mauvaises herbes à feuilles larges sont levées et jusqu'au stade de 2 feuilles de leur développement.

### Mélanges en réservoir pour Banvel 483 surcouche Maïs de l'épi à 3 feuilles Est du Canada seulement

Herbicide	Taux/ha	Stade du maïs	Stade de la mauvaise herbe
Banvel 483 + Atrazine* 90W	600 mL + 1,1 – 1,7 kg	Levée à 3 feuilles	Prélevée à 2 feuilles <sup>1, 2</sup>
Banvel 483 + Bladex* 90 DF	600 mL + 2,5 kg	Levée à 3 feuilles	Prélevée à 2 feuilles

<sup>1</sup> Pour une meilleure performance, appliquer quand les mauvaises herbes à feuilles larges sont levées et jusqu'au stade de 2 feuilles de leur développement.

<sup>2</sup> Ne pas appliquer après le stade de 2 feuilles des mauvaises herbes graminées.

### Maïs de l'épi à 5 feuilles Est du Canada seulement

Herbicide	Taux/ha	Stade du maïs	Stade de la mauvaise herbe
Banvel 483 + Frontier	1,25 L + 1,1 – 1,4 L	Levée à 3 feuilles	Prélevée à 2 feuilles**
Banvel 483 + Atrazine* 90W	1,25 L + 1,1 – 1,7 kg	Levée à 5 feuilles	Prélevée à 2 feuilles

\* D'autres préparations d'atrazine nécessiteront un calcul de d'ajustement du taux selon le pourcentage d'ingrédient actif.

\*\* Pour une suppression optimale des annuelles, appliquer avant le stade de 2 feuilles des mauvaises herbes graminées.

### Maïs de l'épi à 50 cm de hauteur Est et ouest du Canada

Herbicide	Taux/ha	Stade du maïs	Stade de la mauvaise herbe
Banvel 483 seul	600 mL	Levée à 50 cm de hauteur (buses à jet dirigé sur le maïs de 20 à 50 cm)	Prélevée à 2 feuilles
Banvel 483 + 2,4-D amine	290 mL + 850 mL	Levée à 50 cm de hauteur (buses à jet dirigé sur le maïs de 20 à 50 cm)	Prélevée à 2 feuilles

### Applications successives de Banvel 483

#### Est et ouest du Canada

**Banvel 483** peut être appliqué successivement à une autre application de **Banvel 483** pour supprimer des mauvaises herbes à levée tardive, comme le liseron des champs, le chardon des champs et l'abutilon. Suivre les directives pour l'application données à la section **Banvel 483** employé seul (maïs jusqu'à 50 cm de hauteur) des traitements de postlevée.

#### Restrictions pour la paissance

NE PAS permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.

NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.

Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

## **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES EN TRAVAIL RÉDUIT DU SOL (AVANT LE SEMIS)**

NE PAS appliquer par voie aérienne.

### **Notes sur le traitement**

1. Des applications de **Banvel** + Roundup peuvent être faites sur les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles déjà levées, dans les systèmes à travail réduit du sol, avant un semis de blé, d'orge, de seigle, d'avoine ou de maïs de grande culture seulement.
2. Ne pas appliquer avant un semis de maïs sucré.
3. Le semis devrait suivre peu après l'application, puisque ce mélange en réservoir ne procure aucune suppression résiduelle des mauvaises herbes.
4. Si on tarde à semer après l'application du mélange, cela permettra aux mauvaises herbes de lever entre l'application du produit et la levée de la culture.
5. Pour le maïs de grande culture, appliquer à des sols de texture moyenne à fine contenant plus de 2,5 % de matière organique. Ne pas utiliser sur les sols sablonneux ou sur les loams sablonneux.
6. Certaines cultures à feuilles larges comme le maïs sucré, les lentilles, les pois, le canola et le lin pourraient être endommagées par une application de présemis de ce mélange en réservoir; ces cultures ne devraient donc pas être semées après l'utilisation de ce mélange en réservoir.
7. Sous certaines conditions de stress, comme une sécheresse, du temps froid ou lorsque de l'eau extrêmement dure (> 700 ppm de Ca + Mg) est utilisée, l'utilisation de 50 L/ha d'eau avec ce mélange en réservoir aidera à donner de meilleurs résultats.

### **Instructions pour l'application**

<b>Mauvaises herbes supprimées</b>	<b>Taux de Banvel 483</b>	<b>Mélange en réservoir</b>
<b>Graminées annuelles</b> (Appliquer à tout moment entre la levée et l'épiaison) avoine, folle brome des toits céréales spontanées ivraie de Perse sétaire verte <b>Feuilles larges annuelles</b> (Appliquer jusqu'à 15 cm de hauteur) amarante à racine rouge canola spontané chénopode blanc kochia à balais moutarde des champs renouée liseron*	<b>Banvel 483</b> au taux de 315 mL/ha +	Roundup au taux de 935 mL/ha + 0,5 L d'un surfactant non ionique dans 100 L d'eau

Mauvaises herbes supprimées	Taux de Banvel 483	Mélange en réservoir
renouée persicaire renouée scabre sagesse-des-chirurgiens** saponaire des vaches soude roulante tabouret des champs** gaillet gratteron (1-4 verticilles) (répression seulement) <b>Vivaces</b> (Appliquer avant l'épiaison ou la brunissure des feuilles du bas du plant) orge queue d'écureuil (répression seulement)		

\* Appliquer au stade de 1 à 4 feuilles

\*\* Pour une suppression optimale des mauvaises herbes annuelles à feuilles larges d'hiver comme la sagesse-des-chirurgiens et le tabouret des champs, du 2,4-D devrait être appliqué aux mauvaises herbes levées, en croissance active, durant l'automne précédant l'application printanière du mélange en réservoir de présemis de **Banvel 483** + Roundup. Consulter l'étiquette du 2,4-D pour les taux appropriés.

## SUPPRESSION DANS LES JACHÈRES À TRAVAIL RÉDUIT DU SOL

NE PAS appliquer par voie aérienne.

### Notes sur le traitement

1. Appliquer les mélanges en réservoir de **Banvel 483** au printemps aux sols en jachère sur des mauvaises herbes au stade plantule, levées et en croissance active, ayant de 2 à 4 feuilles.
2. Une suppression incomplète pourrait survenir si les mauvaises herbes sont à un stade plus avancé lors de l'application.

### Instructions pour l'application

Mauvaises herbes supprimées	Taux de Banvel 483	Mélange en réservoir
amarante à racine rouge bourse-à-pasteur chardon des champs (partie aérienne) chénopode blanc kochia à balais laitron des champs (partie aérienne) moutarde des champs renouée liseron renouée persicaire renouée scabre sagesse-des-chirurgiens saponaire des vaches sarrasin de tartarie	230 - 290 mL/ha +	1,1 L/ha de 2,4-D amine 500 <b>OU</b> 920 mL/ha de 2,4-D L.V. ester 600 dans 50 - 100 L d'eau



Mauvaises herbes supprimées	Taux de Banvel 483	Mélange en réservoir
soude roulante tabouret des champs		
amarante à racine rouge** céréales spontanées chénopode blanc canola spontané folle avoine kochia à balais moutarde des champs orge queue d'écureuil** renouée liseron** renouée persicaire sagesse-des-chirurgiens* saponaire des vaches sétaire verte soude roulante tabouret des champs	290 mL/ha +	750 mL - 1,0 L/ha de Roundup plus 350 mL de surfactant non ionique homologué pour cet usage dans 50 – 100 L d'eau
Renouée liseron	600 mL/ha +	750 mL - 1,0 L/ha de Roundup plus 350 mL de surfactant non ionique homologué dans 50 - 100 L d'eau

\* Pour la suppression de la sagesse-des-chirurgiens, utiliser 1 L/ha de Roundup.

\*\* Répression seulement

### Notes sur l'application de Banvel 483 / Roundup

1. Ces mélanges en réservoir devraient être appliqués aux annuelles levées à croissance rapide ayant une hauteur de 8 à 5 cm.
2. Utiliser le taux le plus élevé de Roundup lorsque les mauvaises herbes ont atteint un stade de croissance plus avancé.
3. Pour supprimer les mauvaises herbes vivaces, consulter la section appropriée de cette étiquette pour connaître les bons stades de croissance et les stades d'application recommandés.
4. La suppression sera réduite si vous utilisez une eau boueuse telle que l'eau des mares-réservoirs, des étangs ou des canaux non-revêtus.

### SUPPRESSION DES VIVACES DANS LA JACHÈRE D'ÉTÉ ET LE CHAUME

NE PAS appliquer par voie aérienne.

### Notes sur le traitement

1. Appliquer **Banvel 483** dans 110 - 220 L/ha d'eau.
2. Pour une suppression optimale du chardon des champs, il faut entreprendre une approche à long terme qui comprend des traitements de la culture, post-récolte et de jachère, en conjointement avec des opérations de travail du sol.
3. Si l'application est faite après le 1er septembre, ou si le taux d'humidité du sol est extrêmement faible après l'application, des dommages à la culture pourraient survenir le printemps suivant.

### Mauvaises herbes supprimées

Mauvaises herbes supprimées	Taux	Cultures possibles l'année suivante
Chardon des champs Laiteron des champs Liseron des champs Pâquerette vivace Patience crépue (partie aérienne) Séneçon jacobée Verge d'or	<b>Banvel 483</b> seul à 2,5 L/ha	céréales soja maïs de grande culture haricots blancs maïs sucré
Chardon des champs Laiteron des champs	<b>Banvel 483</b> à 1,25 L/ha + Roundup à 1,7 L/ha + 350 mL d'un surfactant non ionique	<u>Toutes les cultures ci-haut plus:</u> canola

### Instructions pour l'application

#### Notes pour le traitement dans les jachères d'été

1. Travailler le sol au printemps et appliquer **Banvel 483** lorsque.

Mauvaise herbe	Stade de la mauvaise herbe
Chardons	la majorité des chardons sont levés et avant le début du stade du bouton (15 - 25 cm de hauteur)
Liseron des champs	au stade de floraison
Les autres mauvaises herbes	au début du stade du bouton

2. Travailler le sol trois semaines après le traitement.

#### Notes pour le traitement dans les chaumes

Traiter les repousses après la récolte et au moins 2 semaines avant un gel meurtrier.

NE PAS permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.

NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.

Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

### SUPPRESSION DES VIVACES EN ROSETTES DANS LES JACHÈRES D'ÉTÉ

NE PAS appliquer par voie aérienne.

#### Notes sur le traitement

1. Pour une suppression optimale du chardon des champs, il faut entreprendre une approche à long terme qui comprend des traitements de la culture, post-récolte et de jachère, en conjonction avec des opérations de travail du sol.

2. Travailler la terre au début du printemps et continuer au besoin, tout au long de l'été.  
**Note** : Travailler la terre pour la dernière fois avant la fin de juillet (entre le 15 juillet et le 1er août). Le travail du sol final devrait couper le chardon de 5 à 7,5 cm sous la surface du sol.
3. Appliquer l'herbicide **Banvel 483** avec 110 à 220 L/ha d'eau lorsque la majorité des chardons levés sont au stade de rosette trapue de 15 à 25 cm diamètre.
4. Appliquer au moins 2 semaines avant un gel meurtrier.
5. Travailler le sol trois semaines après l'application.

### Mauvaises herbes supprimées

Mauvaises herbes supprimées	Taux de Banvel 483	Cultures possibles l'année suivante
Chardon des champs	1,25 L/ha	céréales maïs de grande culture haricots blancs canola soja

### PARCOURS NATURELS, PÂTURAGES ET ZONES NON CULTIVÉES

L'herbicide **Banvel 483** peut être utilisé pour supprimer les espèces arbustives à feuilles caduques ainsi que les mauvaises herbes à feuilles larges dans les zones non cultivées, tels les bords de routes, les servitudes de l'hydro, les droits de passage de pipeline et chemin de fer, aéroports, bases militaires, terrains incultes et autres endroits non agricoles semblables tout aussi bien que les pâturages et les parcours naturels.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

#### Notes sur le traitement

Pour les applications au moyen d'un pulvérisateur manuel à haute pression, les préposés à l'application doivent utiliser un volume maximal de solution de 400 L par jour (traitement localisé contre les mauvaises herbes à feuilles larges seulement).

#### Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges

1. Appliquer **Banvel 483** ou les mélanges en réservoir de **Banvel 483** dans 110 - 220 L/ha d'eau, lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Une couverture complète du feuillage est nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes.
2. Ne pas appliquer de **Banvel 483** ou de mélange en réservoir de **Banvel 483** si le pâturage est contre-ensemencé avec des légumineuses.

Mauvaises herbes supprimées	Taux de Banvel 483	Mélange en réservoir
Chardon des champs Laiteron des champs Liseron des champs Pâquerette vivace patience crépue (partie aérienne) Séneçon jacobée	<b>Banvel 483</b> seul au taux de 2,1 L/ha	aucun

Mauvaises herbes supprimées	Taux de Banvel 483	Mélange en réservoir
verge d'or		
Centaurée diffuse Cerise de terre Euphorbe à feuilles de serpolet Herbe de pauvreté petite oseille salsifis majeur Armoise douce	<b>Banvel 483</b> seul au taux de 4,6 L/ha	aucun
Herbe à puce	<b>Banvel 483</b> au taux de 1,65 L/ha +	2,2 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L de préparation) dans 560 L/ha d'eau
Carotte sauvage plus d'autres mauvaises herbes listées sur l'étiquette du 2,4-D amine	<b>Banvel 483</b> au taux de 2,1 L/ha +	2,2 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L de préparation)
<u>Toutes les espèces ci-haut mentionnées, plus:</u> d'autres mauvaises herbes listées sur l'étiquette du 2,4-D amine	<b>Banvel 483</b> au taux de 2,1 L/ha +	1,83 L/ha de 2,4-D L.V. ester (600 g/L de préparation)

#### Pour la suppression des broussailles

1. L'herbicide **Banvel 483** est efficace pour la suppression des espèces arbustives à feuilles caduques qui poussent le long des clôtures et ailleurs sur la ferme, là où elles sont nuisibles.
2. Appliquer les mélanges en réservoir de **Banvel 483** au printemps ou au début de l'été, sur les feuillus (après le déploiement complet des feuilles), soit par un traitement des tiges et des feuilles ou par une application terrestre généralisée.
3. Les arbustes et arbres d'une hauteur de plus de 2 mètres devront être coupés. Par la suite, vous traiterez les repousses pendant leur croissance.
4. Ne pas appliquer les mélanges en réservoir de **Banvel 483** si les pâturages ou les parcours naturel sont contre-ensemencés avec des légumineuses.
5. Pour le traitement de la tige et du feuillage, appliquer sur tout le feuillage et les tiges jusqu'au point de ruissellement. La quantité de solution de pulvérisation utilisée par hectare variera selon la hauteur et la densité des espèces ligneuses présentes.
6. Pour le traitement terrestre généralisé, appliquer les mélanges en réservoir de **Banvel 483** dans suffisamment d'eau pour mouiller tout le feuillage. Normalement, de 220 à 230 litres d'eau sont recommandés pour le mouillage de broussailles.

Mauvaises herbes supprimées	Taux de Banvel 483	Mélange en réservoir
Aulne peuplier faux-tremble cerisier symphorine de l'Ouest Saule de Wolf rosier sauvage	<b>Banvel 483</b> au taux 2,1 L dans 1000 L d'eau +	4,0 L de 2,4-D amine (500 g/L de préparation) <b>OU</b> 3,3 L de 2,4-D L.V. ester (600 g/L de préparation)
Peuplier faux-tremble	<b>Banvel 483</b> au taux de 3,25 L/ha +	4,4 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L de préparation) <b>OU</b> 3,75 L/ha de 2,4-D L.V. ester

Mauvaises herbes supprimées	Taux de Banvel 483	Mélange en réservoir
		(600 g/L de préparation)
Rosier aciculaire	<b>Banvel 483</b> au taux de 3,65 L/ha +	4,4 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L de préparation) <b>OU</b> 3,75 L/ha de 2,4-D L.V. ester (600 g/L de préparation)
Symphorine de l'Ouest	<b>Banvel 483</b> au taux de 3,65 L/ha +	3,75 L/ha de 2,4-D L.V. ester (600 g/L de préparation)

### Restrictions pour la paissance

NE PAS permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.

NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.

Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

### PRODUCTION DE SEMENCE

NE PAS appliquer par voie aérienne.

### Champs nouveaux et établis de fétuque rouge

1. Appliquer **Banvel 483** ou des mélanges en réservoir de **Banvel 483** dans au moins 110 L/ha d'eau.
2. On pourra traiter les les nouveaux ensemencements lorsque lorsque la culture aura atteint 5 cm de hauteur.
3. On pourra traiter les champs établis jusqu'au stade de la sortie de la feuille étendard.
4. Pour la suppression du pissenlit, appliquer **Banvel 483** plus 2,4-D amine en automne, lorsque les mauvaises herbes sont au stade de rosette ou au début du stade de bouton.

Mauvaises herbes supprimées	Taux de Banvel 483	Mélange en réservoir
chardon des champs (partie aérienne) laiteron des champs (partie aérienne) renouée liseron renouée persicaire renouée scabre saponaire des vaches sarrasin de tartarie spargoute des champs trèfle	<b>Banvel 483</b> seul au taux de 600 mL/ha	aucun
<u>Toutes les espèces ci-haut mentionnées, plus:</u> d'autres mauvaises herbes listées sur l'étiquette du 2,4-D amine	<b>Banvel 483</b> au taux de 600 mL/ha +	1,5 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L de préparation)

**Pour les graines de l'alpiste des Canaries (*Phalaris canariensis*)**

1. Les graines de l'alpiste des Canaries (*Phalaris canariensis*) ne devrait être utilisé que pour nourrir les oiseaux.
2. Pour la liste des mauvaises herbes supprimées, se référer à la liste des espèces supprimées par le **Banvel 483 + MCPA** dans la section «Céréales».

Herbicide	Taux	Stade de les graines de l'alpiste des Canaries ( <i>Phalaris canariensis</i> )
<b>Banvel 483</b> seul	290 mL/ha	Stade de 3 – 5 feuilles
<b>Banvel 483 + MCPA</b> amine	290 mL/ha + 850 mL/ha (500 g/L de préparation)	Stade de 3 - 5 feuilles

**Pour les semis de graminées à semer (semées seules ou contre-ensemencées avec des céréales)**

Pour la production de semence et de fourrage des graminées à semer suivantes:

agropyre à chaumes rudes	brome inerme
agropyre à crête	fétuque des prés
agropyre pubescent	fétuque élevée
agropyre des rives	fétuque rouge traçante
agropyre élevé	fléole des prés (mil)
agropyre intermédiaire	vulpin des prés
dactyle pelotonné	

1. Appliquer **Banvel 483** ou les mélanges en réservoir de **Banvel 483** dans au moins 110 litres d'eau l'hectare.
2. L'application à de jeunes plantules de graminées peut être faite lorsque les graminées sont au stade 2 à 4 feuilles. Si le semis de graminées est contre-ensemencé d'un semis de céréales, se référer à la section de l'étiquette qui traite des restrictions additionnelles se rapportant au type et au taux d'application conseillé pour les céréales.
3. Si les cultures sont destinées à être utilisées pour l'alimentation animale ou en tant que pâturage suivant un traitement au **Banvel 483** ou **Banvel 483** plus 2,4-D amine ou MCPA, se référer à la section qui traite des «Restrictions de paissance».

Mauvaises herbes supprimées	Taux de Banvel 483	Mélange en réservoir
Chardon des champs (partie aérienne) gaillet grateron (taux le plus élevé seulement) laiteron des champs (partie aérienne) renouée liseron renouée persicaire renouée scabre saponaire des vaches sarrasin de Tartarie spargoute des champs	<b>Banvel 483</b> seul au taux de 230 - 290 mL/ha	aucun
<u>Toutes les espèces ci-haut mentionnées, plus:</u>	<b>Banvel 483</b> au taux de 230 – 290 mL/ha +	850 mL/ha de 2,4-D amine (500 g/L de préparation)

Mauvaises herbes supprimées	Taux de Banvel 483	Mélange en réservoir
amarante à racine rouge ansérine de Russie bourse-à-pasteur canola spontané* kochia à balais lampourde glouteron ortie royale** petite bardane (jeunes plantules) radis sauvage sagesse-des-chirurgiens soude roulante tournesols spontanés***		<b>OU</b> 850 mL/ha de MCPA amine (500 g/L de préparation) <b>OU</b> 1,1 L/ha de MCPA potassium (400 g/L de préparation)

\* De meilleurs résultats seront obtenus si l'application est faite avant la montée à la graine du canola, quand cette mauvaise herbe est au stade de 2 à 4 feuilles.

\*\* Utiliser **Banvel 483** + MCPA potassium pour la suppression de l'ortie royale. Appliquer au stade de 2 à 3 feuilles de la mauvaise herbe pour obtenir de meilleurs résultats. En appliquant l'herbicide à un stade plus avancé de la culture et des mauvaises herbes, l'ortie royale risque de ne pas être supprimée.

\*\*\* Selon les conditions de croissance, la suppression peut être légèrement retardé.

#### Pour les pâturages établis de graminées

1. Appliquer **Banvel 483** au taux de 600 mL/ha avec 1,5 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L de préparation) pour réprimer la luzerne spontanée.
2. Appliquer **Banvel 483** + 2,4-D amine dans 110 - 220 L d'eau à l'hectare au printemps à la luzerne en croissance active ayant plus de 5 cm de hauteur.

#### BLEUETS NAINS

NE PAS appliquer par voie aérienne.

1. L'herbicide **Banvel 483** peut être utilisé seul ou mélangé en réservoir avec 2,4-D L.V. ester.
2. Appliquer l'herbicide **Banvel 483** seul ou **Banvel 483** en mélange en réservoir dans 550 L/ha d'eau.
3. Appliquer à l'automne lorsque la comptonie voyageuse est encore modérément verte, après la chute de 90 % des feuilles des bleuets. Ce traitement devrait être effectué avant que la zone ne soit brûlée. Le brûlage ou la coupe d'automne devront être effectués 4 à 5 semaines après l'arrosage. Si vous prévoyez brûler ou couper les feuillages au printemps, faites-le assez tôt afin de réduire les dommages causés aux bleuets.

#### Mauvaises herbes supprimées

Mauvaises herbes supprimées	Taux de Banvel 483	Mélange en réservoir
Comptonie voyageuse kalmia à feuilles étroites	4,6 - 7,1 L/ha	aucun
Suppression additionnelle d'espèces à feuilles larges	2,3 L/ha +	5,7 L de 2,4-D L.V. ester (600 g/L de préparation)

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide **Banvel 483** du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide **Banvel 483** et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide **Banvel 483** ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en réservoir contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

## NETTOYAGE ET ÉLIMINATION DES CONTENANTS

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.



## 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Banvel 483 seul ou Banvel 483 plus 2,4-D ou MCPA**

Suivre les directives inscrites ci-dessous pour procéder au nettoyage complet du matériel de pulvérisation après avoir effectué des traitements au **Banvel 483** pur ou avec des mélanges en réservoir de **Banvel 483** avec du 2,4-D ou du MCPA.

1. Arroser à fond les surfaces intérieures et extérieures de l'appareil en remplissant d'eau la moitié du réservoir. Vidanger le réservoir en faisant fonctionner le pulvérisateur jusqu'à ce que le système soit purgé de l'eau de rinçage.
2. Remplir le réservoir d'eau, puis ajouter 1 L d'ammoniaque domestique pour chaque 100 L d'eau. Actionner la pompe pendant 15 à 20 minutes afin de faire circuler la solution. Finalement, laisser s'échapper une petite quantité de la solution d'ammoniaque par la rampe du pulvérisateur et les buses.
3. Vider le réservoir en faisant passer la solution par la rampe.
4. Enlever les buses et les filtres et rincer l'appareil avec deux réservoirs remplis d'eau.

### **Banvel 483 avec d'autres herbicides**

Les directives données ci-dessous concernent le nettoyage complet du pulvérisateur utilisé pour une application de l'herbicide **Banvel 483** en mélange en réservoir avec des poudres mouillables (WP), des concentrés émulsifiables (EC) ou d'autres types de préparations solubles dans l'eau. (Si vous utilisez des mélanges en réservoir de **Banvel 483** avec des préparations hydrosolubles, vous devrez ajouter du détergent à l'eau de rinçage).

1. Arroser à fond les surfaces intérieures et extérieures de l'appareil en remplissant d'eau la moitié du réservoir. Vidanger le réservoir en faisant fonctionner le pulvérisateur jusqu'à ce que le système soit purgé de l'eau de rinçage.
2. Remplir le réservoir d'eau, et ajouter en même temps 1 kg de détergent pour chaque 150 L d'eau. Actionner la pompe pendant 5 à 10 minutes afin de faire circuler la solution de détergent dans le système de pulvérisation; par la suite, laisser s'échapper une petite quantité de solution par la rampe du pulvérisateur et les buses. Laisser la solution agir pendant plusieurs heures, ou mieux encore, toute la nuit.
3. Vider le réservoir en laissant couler cette solution de détergent par la rampe.
4. Répéter l'étape 1 et suivre à nouveau les étapes 2 et 3.

## **RÉUTILISATION DES CONTENANTS DE VRAC**

1. Le contenant ne doit être rempli à nouveau qu'avec du **Banvel 483**.
2. Refermer le contenant hermétiquement et le retourner à un centre de produits en vrac autorisé BASF.

3. Avant de remplir à nouveau le contenant, l'examiner soigneusement pour détecter toute trace de dommage, comme des fissures, des bosses, des renflements, des brèches, des éraflures, ou des filets endommagés ou usés sur le dispositif de fermeture du contenant.
4. Après le remplissage, vérifier que rien ne coule avant de transporter le contenant.
5. Ne pas remplir ou transporter un contenant endommagé ou qui coule.
6. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.
7. Si le contenant n'est plus destiné à être rempli, se référer à la section élimination.

## **ENTREPOSAGE**

1. Entreposer **Banvel 483** uniquement dans son contenant original, loin des autres pesticides, engrais, et aliments destinés aux humains ou aux animaux.
2. Garder le contenant fermé pour prévenir les déversements et la contamination.
3. Garder les emballages secs en tout temps.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2022-0975  
2022-03-04

GROUPE	<b>4</b>	HERBICIDE
--------	----------	-----------

## BANVEL<sup>MD</sup> 483 HERBICIDE

### SOLUTION

### USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

**GARANTIE :** Dicamba ..... 483 g e.a./L  
(sous forme de sel diméthylamine)

**N° D'ENREGISTREMENT :** 28966

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT  
METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER,  
TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**



**ATTENTION**

**POISON**

**AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX**

**CONTENU NET :** 10 L, 55 L

E.P.A. Est. No. 55947-TX-1

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Édifce A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6

1-877-371-2273

BANVEL est une marque déposée de BASF.

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Nocif si ingéré ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Dégeler si le produit a gelé. Agiter avant l'usage.

Les applicateurs doivent porter un chandail à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques. Pour les applications à la non-récolte des domaines, applicateurs doivent aussi porter une combinaison.

NE PAS retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement de l'orge, des bleuets nains, des graines de l'alpiste des canaries (*Phalaris canariensis*), du maïs de grande culture, des jachères, de l'avoine, des pâturages, de la fétuque rouge, du seigle de printemps, des semis de graminées, des champs de chaume, de la jachère d'été et du blé (de printemps, blé dur).

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

### **Ruissellement**

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Le potentiel de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants.

NE PAS appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

### **Lessivage**

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols de sable, de sable loameux ou de loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

## PREMIERS SOINS

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix.

Traiter selon les symptômes.

## PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

1. **Banvel 483** ne devrait pas être appliqué sur ou près des arbres ou plantes à conserver.
2. Appliquer **Banvel 483** lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 25°C. Éviter l'application lorsqu'il y a un risque chute brutale de la température au cours de la nuit suivante.
3. Ne pas contaminer les eaux d'irrigation ou d'usage domestique. Nettoyer à fond l'équipement d'application après usage.
4. Ne pas traiter dans des endroits où le mouvement de pénétration dans le sol ou le lessivage de surface risque d'amener **Banvel 483** en contact avec les racines de plantes à conserver.
5. Des dommages à la culture peuvent survenir si **Banvel 483** est appliqué à un stade de la culture autre que celui recommandé.

**NOTE** : Les cultures qui sont soumises à des stress causés par les conditions environnementales, telles qu'un excès d'eau, une sécheresse, des maladies, etc., peuvent souffrir d'un ralentissement additionnel et montrer des symptômes plus prononcés de dommages si **Banvel 483** est appliqué. Cependant, le dommage à la culture qui peut survenir est généralement plus que compensé par la suppression des mauvaises herbes obtenu.

6. N'ajouter aucun additif que l'huile, agents mouillants, émulsifiants, détergents, allongeurs, adhésifs ou dispersants à l'herbicide **Banvel 483** appliqué aux cultures.
7. Consulter le Tableau des restrictions de paissance concernant les périodes de retrait des bovins de boucherie et des vaches laitières d'un pâturage traité, et les périodes d'attente entre le traitement et la récolte des cultures traitées.
8. Si **Banvel 483** est mélangé en réservoir avec un autre produit, comme le 2,4-D, consulter l'étiquette de ce produit pour les mises en garde, restrictions, taux d'application et stades d'application, et les autres espèces de mauvaises herbes éliminées.
9. S'assurer que l'équipement de pulvérisation utilisé pour appliquer **Banvel 483** est correctement nettoyé avant de le réutiliser pour appliquer d'autres produits chimiques. Voir à cet effet la section sur la procédure suggérée pour le nettoyage de l'équipement de pulvérisation.

## ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## ENTREPOSAGE

1. Entreposer **Banvel 483** uniquement dans son contenant original, loin des autres pesticides, engrais, et aliments destinés aux humains ou aux animaux.
2. Garder le contenant fermé pour prévenir les déversements et la contamination.
3. Garder les emballages secs en tout temps.

2022-0975  
2022-03-04

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.